

Révision du PLU de la commune d'AUPS

Remarques sur le Rapport de présentation du PLU

Jacques DHENNIN

Membre du Conseil d'administration de Terra Viva Verdon (secrétaire)

Membre du Conseil d'administration d'INFLOVAR (Association pour l'inventaire de la flore du Var)

Vice-président de la Société d'Études scientifiques & archéologiques de Draguignan et du Var, et coordonnateur de son Bulletin

Tome 1, Diagnostic territorial

9. L'environnement urbain

La partie de présentation historique de l'environnement urbain était plus complète dans le Rapport de présentation du PLU précédent du 17 juin 2013 (pp. 112-115).

On est ici centré sur le développement du village depuis le XV^e siècle mais cela semble judicieux en regard des objectifs de la révision actuelle.

Patrimoine historique

Le patrimoine était détaillé dans le Rapport de présentation du PLU précédent du 17 juin 2013 (pp. 119-130), avec en particulier les monuments classés et inscrits ainsi que la ZPPA. Dans le présent diagnostic il n'est guère rappelé, l'étendue du périmètre MH, visible seulement sur la carte en p. 18, a cependant un impact important, en raison des contraintes afférentes, sur l'urbanisation du village, en particulier le centre ancien.

Voir le Dossier d'enquête publique de mars 2019 : Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Pancrace, de la tour horloge, du cadran solaire et de la fabrique de l'Abbé Jean (enquête publique ouverte du 29 juin au 17 juillet 2020).

Voie de contournement urbain

Cette thématique, abordée en p. 50, reste focalisée sur le contournement par l'est (RD 957) et ne tient pas compte de la situation réelle. Le trafic routier sur cette route départementale est très souvent engorgé, en particulier durant la saison estivale et lors des jours de marché ou de fête foraine, du fait de l'étroitesse de la rue Voltaire et de ses sinuosités, notamment au niveau de l'hôtel-restaurant "Le Provençal" : poids lourds et autobus qui l'empruntent régulièrement rencontrent des difficultés pour l'emprunter et les croisements sont délicats. Ne parlons pas du bruit et de la pollution de l'air que doivent supporter les riverains...

De ce fait, le chemin rural de Sainte-Catherine n'est pas simplement un possible « shunt pour le trafic de transit Sud vers Nord (jours de marchés) », mais tient lieu de déviation permanente. « Mais ce chemin n'est pas calibré pour recevoir ce trafic, et devrait être réservé à la desserte locale / résidentielle », ainsi que souligné judicieusement dans le présent Diagnostic.

Une majorité de véhicules de tous gabarits (la limitation à 3,5 t ayant été supprimée) allant vers Moissac-Bellevue, Régusse ou le lac de Sainte-Croix empruntent ce chemin rural, heureusement mis en sens unique de circulation *pro parte*. Le trafic y est très important et souvent plus intense que celui sur la RD 957, ainsi que l'illustrent les exemples suivants observés sur une durée de 1 heure, hors saison estivale : passage le 2 avril 2021 de 86 véhicules sur le chemin contre 65 sur la départementale (constat d'un riverain, 9h40-10h40) ; ou le 24 juin 2021, passage de 160 véhicules sur le chemin (décompte personnel, 10h00-11h00) !

Le tracé d'une voie de contournement par l'ouest, en projet depuis bien des années, figure pourtant comme « emplacement réservé pour voirie » sur le POS puis le PLU du 17 juin 2013. Mais les municipalités successives depuis plusieurs décennies ne se sont pas engagées dans sa réalisation. Elle serait pourtant bien utile pour désengorger la circulation routière passant par Aups et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

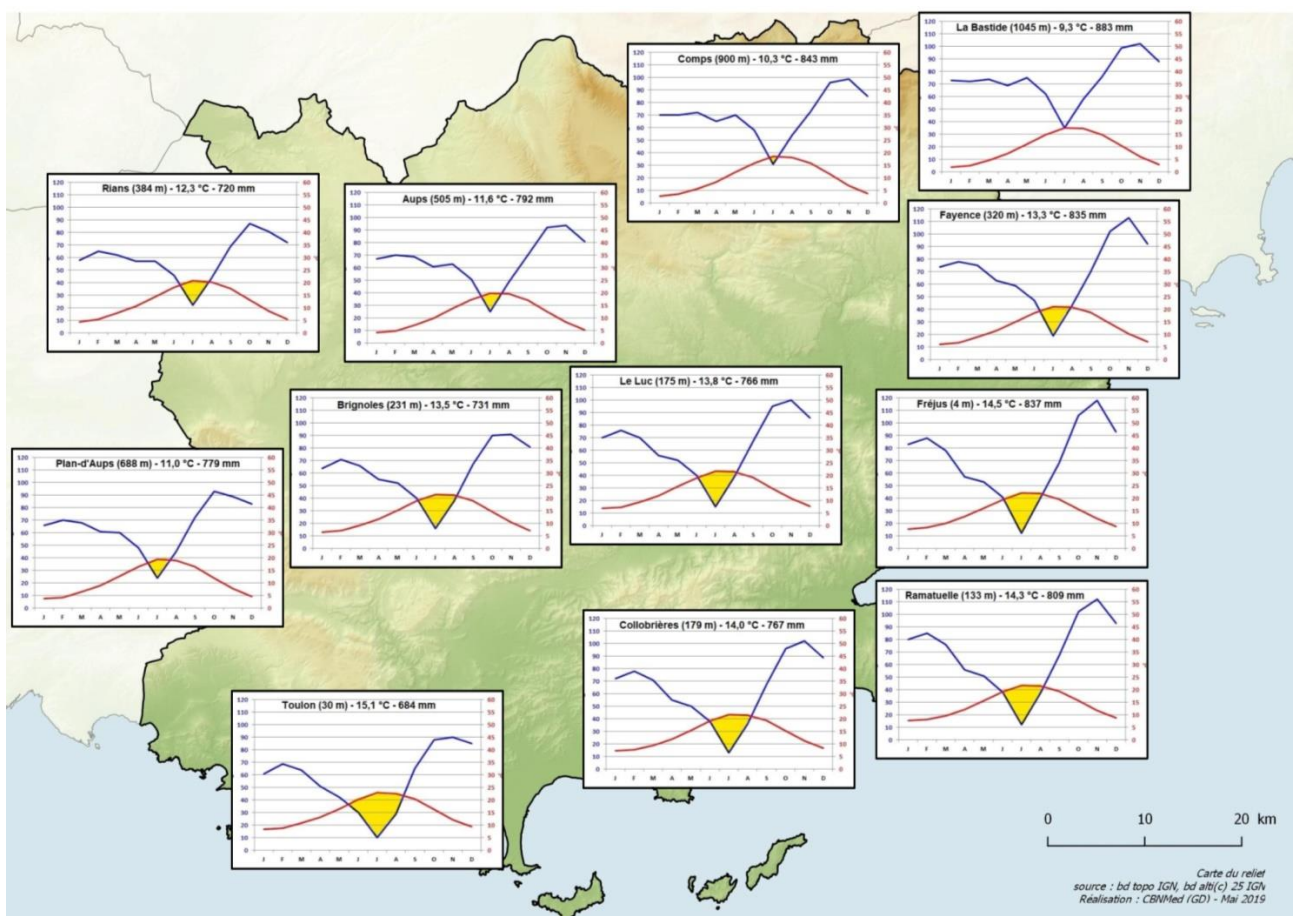
Voir PLU de 2013 : Plan de zonage 4.1, Centre, planche 1.

Tome 2, Etat initial de l'environnement

4.1 Climat

Il est dommage que le présent Diagnostic aborde le climat d'une manière très générale, en s'appuyant sur des données du climat régional (Région Sud-PACA) plutôt que sur des données varoises. Les références aux stations de Nice et Cannes (pp. 9-10) ne semblent à cet égard pas des plus judicieuses.

Le Rapport de présentation du PLU précédent du 17 juin 2013 donnait un « climat montagnard » (p. 72), ce qui est exagéré. Le « type méditerranéen » du climat de la commune d'Aups, qualifié ainsi dans le Diagnostic (p. 8), est toutefois à nuancer avec des influences oroméditerranéennes (cf. le climat montagnard à influence méditerranéenne du nord-est du département), ainsi que le met en évidence la carte suivante :



(Source : *Atlas-catalogue de la flore vasculaire du Var*, Association pour l'inventaire de la flore du Var/Naturalia Publications, p. 44 [en jaune la période de sécheresse estivale, selon la méthode de Bagnouls & Gaussen]; <https://fr.climate-data.org/> pour les diagrammes ombrothermiques [moyennes établies sur l'intervalle 1982-2012]).

10 Annexes

Tableau 5 : Flore remarquable d'enjeu local « Modéré », « Fort » et « Très fort » sur la commune.

Remarques préalables :

- *Ophrys provincialis* et *Anacamptis laxiflora* figurent en double dans ce tableau (problème de mise en page du document en l'enregistrant en PDF ?).
- Protection : la commune d'Aups ne compte que 3 plantes protégées, avec une protection régionale (liste des espèces végétales en région PACA) : *Ophrys provincialis*, *Anacamptis laxiflora* et *Viola jordanii*.

Sources : base de données SIMETHIS (si.cbnmed.fr) du Conservatoire botanique national méditerranéen ; *Atlas-catalogue de la flore vasculaire du Var* (op. cit.).

Observations sur le tableau 5 :

Valerianella echinata (L.) DC., 1805

Espèce effectivement à enjeu très fort : les seules données récentes dans le Var sont localisées à Aups, en bordure d'olivieraie (2012 Portas M. ; 2021 Michaud H., Dhennin J., Rebuffel G. ; 2022 Dhennin J.) ; hors 2 données de 1996 et 1999 (Bras et Lorgues), toutes les autres sont anciennes (en bibliographie).

Ophrys provincialis (H.Baumann & Künkele) Paulus, 1988

10 mentions récentes (2007-2019) ; enjeu fort justifié par le faible nombre de pieds dans chaque station de cette orchidée.

Ce taxon cité parmi les espèces patrimoniales, rares ou remarquables dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81) était noté sur l'ENS détruit aujourd'hui pour l'agrandissement du Collège.

Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997

Protection régionale PACA sous *Orchis laxiflora* Lam.

Seulement 3 mentions récentes (2013-2014 Blais P.-M. ; 2020 Dhennin J.).

Taxon cité parmi les espèces patrimoniales, rares ou remarquables dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81).

Iberis linifolia subsp. *linifolia* L., 1759

1 seule donnée près de l'Estré (2007 Morvant Y. & Cruon R.).

La protection régionale PACA sous *Iberis linifolia* L. s.l. concerne en fait *Iberis linifolia* sensu *Flora Europaea* (vol. 1, 1993) = *Iberis intermedia* Guers., taxon absent du Var.

Viola jordanii Hanry, 1853

Seulement 2 mentions anciennes : 1997 Cruon R. (route de l'Estré) et 1853 Hanry H. (sans localisation précise ; repris par Burnat É. 1892 et Albert A. & Jahandiez É. 1908).

Ce taxon, noté parmi les espèces patrimoniales, rares ou remarquables dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81), était cité sur l'ENS aujourd'hui détruit pour l'agrandissement du Collège.

Espèce à rechercher sur le territoire aupois où elle est certainement davantage présente.

Polygala comosa Schkuhr, 1796

1 seule mention ancienne (1976 Lavagne A.) entre Gros Bec et le Plan de Romanille.

Quelques mentions récentes dans les environs d'Aups à Fox-Amphoux, Ampus, Montmeyan.

Espèce proche de *P. vulgaris* sans doute sous-observée dans le Var, à rechercher donc...

Anacamptis fragrans (Pollini) R.M.Bateman, 2003

Uniquement 2 mentions au Plan de Romanille (2021 Blais P.-M.).

En protection nationale ne figure que *Orchis coriophora* L., sans précision de sous-espèce.

Jurinea humilis (Desf.) DC., 1838

Protection nationale sous *Jurinea humilis* D.C.

1 seule mention ancienne bibliographique, « au Nord du cirque de Bresq-Cormeil, [...], près Sillans-la-Cascade » (Lavagne A. & Moutte P. 1980, Commentaires de la carte phytosociologique de Draguignan au 1/100 000^e. *Biol. Ecol Médit.*, 7(4) : 265-312) : cette donnée de localisation approximative, en limite de commune, n'est en fait pas sur Aups mais sur une commune voisine. La Serratule naine est présente dans les stations proches de Moissac-Bellevue et Fox-Amphoux.

Ce taxon, cité parmi les espèces patrimoniales, rares ou remarquables dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81), fait partie de l'association phytosociologique du genêt de Provence (*Genista provincialis* Coulot, Rabaute & Rebuffel, 2016). Mais elle n'est notée dans aucun des relevés concernant ce taxon sur le territoire d'Aups.

Turgenia latifolia (L.) Hoffm., 1814

1 seule mention (2009 Charrier M.) au Val de l'Aven.

Suite à vérification sur site (2023 Dhennin J.), le relevé relatif à cette mention ne correspond pas aux espèces présentes à cet endroit, mais à une autre localisation impossible à préciser (les données du bureau d'études ECO-MED posent fréquemment problème, elles sont assez souvent douteuses).

La plante est peut-être présente sur la commune d'Aups mais pas du tout à cet endroit. Dans les environs elle est citée récemment à Ampus, Régusse, Montmeyan, Cotignac...

Propositions d'ajouts dans le tableau 5 :

Genista provincialis Coulot, Rabaute & Rebuffel, 2016

Genêt de Provence, catégorisé DD dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019).

Le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 signale (p. 79) « l'existence d'un groupement original à Genêt de Villars qui est implanté sur les marnes rouges datant du miocène, au Sud-Est de la forêt domaniale de Pelenc ». Cité sous plusieurs noms : *Genista pulchella* Vis., *Genista pulchella* Vis. subsp. *pulchella*, *Genista villarsii* G.C. Clementi (b.), il a été décrit récemment (*Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*. Numéro Spécial 46(4) : 715, 2016).

Ce genêt fait actuellement l'objet d'une étude des Conservatoires botaniques nationaux méditerranéen et alpin visant, sur la base de comptages chromosomiques, à préciser la répartition de *G. pulchella* (2n = 18) et *G. provincialis* (2n = 36) et les enjeux afférents (enjeu : DD pour l'instant. Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CBNMed 2017).

Chrysopogon gryllus (L.) Trin., 1820,

Chrysopogon grillon, dont le « groupement particulier » est présent dans « certaines clairières plus sableuses » (Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013, p. 81) ; catégorisé LC dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) ; espèce déterminante ZNIEFF.

Poacée à retrouver sur le territoire de la commune : seulement 2 mentions qui datent déjà (1997 LAVAGNE André) à Mousque.

Enjeu moyen (Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CBNMed 2017).

Arceuthobium oxycedri (DC.) M.Bieb., 1819

Gui du Genévrier, catégorisé DD dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019), espèce déterminante ZNIEFF.

Observé sur la commune d'Aups seulement aux abords du col de la Bigue (mentions récentes de 2007 à 2020) ; menaces potentielles par débroussaillage des bords de route avec destruction de sa plante hôte.

Taxon cité parmi les espèces patrimoniales, rares ou remarquables dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81).

Enjeu moyen (Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CBNMed 2017).

Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819

Fromental élevé, catégorisé LC dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019), des « prairies de fauche » ou « des prairies plus humides riches en Cypéracées et Joncacées » (Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013, p. 80).

Taxon à rechercher, 2 mentions seulement pour l'instant : vallon de Valmouissine (2010 Morvant Y.) et le Moulin Bas (2023 Michaud H., Dhennin J., Rebuffel G.).

Enjeu moyen (Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CBNMed 2017).

Astragalus vesicarius L., 1753

Astragale vésiculeux, catégorisé LC dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019).

Taxon cité dans les formations herbacées (Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013, p. 80).

Seulement 2 mentions : en adret de la Grande Colle (2012 Michaud H., Morvant Y., Teulade L.) et à Claret (2020 Morvant Y.).

Enjeu moyen (Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CBNMed 2017).

Iberis saxatilis L., 1756

Ibérus des rochers, catégorisé LC dans la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) ; espèce déterminante ZNIEFF.

Taxon cité dans les formations herbacées (Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013, p. 80).

Seulement 2 mentions récentes : vallon des Espouvèriès (2005 Morvant Y., Cruon R.) et carrière de Pilabre (2007 Michaud H., Morvant Y., Cruon R.).

Enjeu moyen (Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, CBNMed 2017).

Tableau 6 : Avifaune recensée sur la commune, protections, statuts et enjeux.

Propositions d'ajouts dans le tableau 6 :

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : LC - Liste rouge PACA : DD - espèce déterminante ZNIEFF (ZNIEFF Forêt de Pélesc, FR930020248).

Gobe-mouche noir (*Ficedula hypoleuca* Pallas, 1764)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : VU - Liste rouge PACA : DD - espèce déterminante ZNIEFF (ZNIEFF Forêt de Vèrignon, FR930012563).

Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : LC - Liste rouge PACA : LC - espèce déterminante ZNIEFF.

Observation personnelle d'un individu mort électrocuté (ligne MT déposée depuis) à la Colle en 2008 (signalement à la LPO-PACA et au MHN de Toulon).

Petit-duc (*Otus scops* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : LC - Liste rouge PACA : LC - espèce déterminante ZNIEFF (ZNIEFF Forêt de Vérignon, FR930012563).

Taxon cité dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 82).

Pic épeichette (*Dendrocops minor* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) : VU - Liste rouge PACA : DD - espèce déterminante ZNIEFF (ZNIEFF Forêt de Vérignon, FR930012563).

Tableau 7 : Autres taxons recensés sur la commune, protections, statuts et enjeux.

Propositions d'ajouts dans le tableau 7 :

Amphibiens

Une attention particulière doit être apportée aux Amphibiens, en raison de leur importante régression.

Crapaud calamite (*Epidalea calamita* Laurenti, 1768)

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) : LC - Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de PACA : LC - espèce déterminante ZNIEFF.

Crapaud commun (*Bufo bufo* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) : LC - Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de PACA : LC - espèce déterminante ZNIEFF.

Taxon cité dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81)

Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus* Daudin, 1803)

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) : LC - Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de PACA : LC - espèce déterminante ZNIEFF (ZNIEFF Forêt de Pélesc, FR930020248).

Taxon cité dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81).

Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus* Pallas, 1771)

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) : LC - Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de PACA : NA.

Taxon cité dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81).

Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) : LC - Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de PACA : LC - espèce déterminante ZNIEFF.

Taxon cité dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81).

Dernière observation en 2013 sur Faune-PACA.

Reptiles

Lézard des murailles (*Podarcis muralis* Laurenti, 1768)

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015) : LC - Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de PACA : LC - espèce déterminante ZNIEFF.

Taxon cité dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81).

Observation personnelle : l'espèce semble raréfiée sur le territoire aupsois, supplantée par la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica* Linnaeus, 1758) dont la présence s'est au contraire développée ; l'évolution climatique joue sans doute un rôle dans cette évolution.

Lézard ocellé (*Timon lepidus* Daudin, 1802)

Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015) : LC - Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de PACA : NT - espèce déterminante ZNIEFF (ZNIEFF Forêt de Vérignon, FR930012563 ; Liste des espèces de faune déterminantes ZNIEFF de la région PACA, 2016).

Taxon cité dans le Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013 (p. 81).

Mammifères

Genette commune (*Genetta genetta* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : LC - espèce déterminante ZNIEFF.

Loup gris (*Canis lupus* Linnaeus, 1758)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : VU - espèce déterminante ZNIEFF (ZNIEFF Forêt de Vérignon, FR930012563 ; Liste des espèces de faune déterminantes ZNIEFF de la région PACA, 2016). Fin du PNA en 2023.

Espèce en expansion, ne pouvant être négligée, source de polémiques et de conflits avec l'activité pastorale : attaques de troupeaux (ovins et caprins) confirmées dans les environs, notamment à Fox-Amphoux (2014, 2016, 2017)... Meutes recensées à proximité (Canjuers et sa zone périphérique dont Aups fait partie), individus isolés signalés ou soupçonnés un peu partout, parfois près des habitations.

Hétérocères

Franconienne (*Malacosoma franconicum* Denis & Schiffermüller, 1775)

Liste Rouge PACA : NE.

Chenille repérée « sur la zone humide d'Aups » (Rapport de présentation du PLU du 17 juin 2013, p. 82).

Orthoptères

Magicienne dentelée (*Saga pedo* Pallas, 1771)

Liste rouge des orthoptères de Provence-Alpes-Côte d'Azur : LC - espèce déterminante ZNIEFF.

Taxon à l'origine de la création d'un corridor écologique, avec l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus* Linnaeus 1758), dans le projet photovoltaïque participatif sur la Commune d'Aups.

Enjeu très faible (Projet photovoltaïque participatif sur la Commune d'Aups. Compte-rendu du COPIL du 13 septembre 2022, p. 23).